

À PROPOS D'UN DOCUMENT OUIGOUR DE L'ÉPOQUE MONGOLE

PAR
LOUIS LIGETI

Dans un travail fort intéressant M. Nobuo Yamada vient de publier une série de 15 documents ouigours composée de contrats de vente et d'adoption d'esclaves.¹ Un de ces documents, le n° 10, est consacré à une affaire juridique d'adoption, d'après laquelle l'esclave chinois *Pintung*, vendu au prix de 9 *yastuq čau* (papier-monnaie équivalent à 9 lingots) par son maître *Ađai tutung* à *Siwsai taiši*, a été adopté par ce dernier. Le document date, d'après la glose chinoise ajoutée à la fin du texte ouigour, de l'année 1280.

Chose curieuse, l'esclave chinois *Pintung* était déjà connu d'après un document ouigour trouvé en 1913 et publié par S. E. Malov,² où il est dit que *Pintung* désireux d'apprendre à écrire et à étudier les saintes écritures bouddhiques s'était fait moine (*kičigi-[ä]m-tä bitig už-ik nom boqšut ögränmiš üčün... toyın bolup*). A cet effet il fut affranchi, mais entretemps le document concernant son affranchissement s'étant égaré, il fut revendu comme esclave, et c'est précisément contre cet acte qu'il demande grâce et protection.

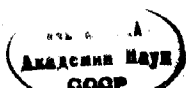
En 1954 on a trouvé trois autres documents ouigours consacrés de façon évidente au même esclave *Pintung*: 1. la quittance de 9 *yastuq čau* donnée à *Siwsai taiši* par *Ađai*; 2. le contrat de vente comme quoi l'esclave chinois *Pintung* fut vendu au prix de 9 *yastuq čau* à *Siwsai taiši* par *Ađai tutung*; 3. le document invoqué plus haut sur l'adoption de l'esclave chinois *Pintung*.

Les documents concernant *Pintung* ont été édités et commentés dans un travail commun, par É. Tenišev et Fong Kia-cheng; en chinois³ ils ont publié, outre les trois documents récemment découverts, celui de Malov, en

¹ Nobuo Yamada, *Uighur Documents of Slaves and Adopted Sons: Memoirs of the Faculty of Letters, Osaka University*, Vol. XVI, March 1972, pp. 161—268 (1—106), avec 12 planches.

² S. E. Malov, *Pamjatniki drevnetjurkskoj pisjmennosti*, Moskva—Leningrad 1951, pp. 201—204.

³ É. 捷尼舍夫 et 馮家昇 Tsi-ni-chö-fou et Fong Kia-cheng, 回鶻文斌通(善斌)賣身契三種附控訴主人書 *Houei-hou wen Pin T'ong (Chan Pin) mai-chen k'i san-tchong fou k'ong-sou tchou-jen chou*. Dans 考古學報 *Kao-kou hio-pao* 1958, N° 2 (20), pp. 109—120, avec 4 planches.



russe⁴ ils n'ont discuté que les trois documents. M. Yamada, dans son travail précité, n'a étudié que deux documents, à savoir le contrat de vente et le document d'adoption.⁵ C'est à propos de ce dernier que j'ai quelques remarques à formuler. Je pars du texte ouïgour établi par M. Yamada, meilleur sur plusieurs points que celui de ses prédécesseurs.

En voici, contenu dans les lignes 2—6, le passage initial (précédé par la date), qui constitue une espèce d'invocation exprimant les bons vœux à l'adresse des personnes impliquées, d'une façon ou d'une autre, dans l'affaire juridique.

- 2 *uluy suu-qa buyan-i tǎgz-ün anta basa aqa⁶ ini*
oyullar-qa buyan-i tǎgz-ün basa
- 3 *bǎg [ä]d-lǎringä ančaši-lar-qa šaz-in⁷ ay [ɣu]č̣i-qa⁸*
s[a]ngta-luy-laṛinga⁹ il-kä . . .
- 4 *quvraq-qa alqu tǎngly oquš-inga¹⁰ anta basa baqšim¹¹*
uluy-um¹¹ kw¹² baqṣ̌i [-qa]¹³
- 5 *mǎning öz bodum-qa kišim-kä oylan-larim-qa basa*
äsän toyril turmiš t . . . n¹⁴
- 6 *ađai tutung ögrünč̣¹⁵ siz¹⁵ bašqan¹⁶ bašlap uruy-*
qa qadaš-qa buyan-i tǎgz-ün

Dans sa traduction: «To the grand army the benefit shall reach! Then also, the benefit shall reach to the elder and younger brothers, the sons! Then to the *bǎgs*, to the *Anchashis*, to the law-*Ayguchi*, to the people of *Sangiu*, to the natives . . . to the assembly, to all livings, then also [to] Kew(?)—Master, who is my teacher and my leader, to myself, to my wife, to my children, also to descendants and relatives beginning with *Esen Toghril*, *Turmish*. . . . *Atai Tutung*, *Ögrünch*, *Siz Bashqan* — the benefit shall reach!»

Il est fort utile de confronter cette introduction avec la partie finale, précédant les noms des témoins:

⁴ Fên Czja-šên — Ê. Tenišev, *Tri novych uĵgurskich dokumenta iz Turĵana: Prčb-lemy vostokovdenija* 1960, N^o. 3, pp. 141—149, avec 3 planches.

⁵ Nobuo Yamada, *op. cit.*, pp. 55—57, 64—70; nos. 7 et 10.

⁶ Fên-Tenišev (FT) : *aya*. (Nous ne tenons compte que des dernières leçons recon- nues correctes, adoptées dans la version russe.)

⁷ FT: *sǎn-in*.

⁸ FT: *arzi-qa*.

⁹ FT: *sǎn-in-luq-laṛinga*.

¹⁰ FT: *uquṣ̌inga*.

¹¹ FT: *baqšim*.

¹² FT: *uluy-un-kä (käw?)*.

¹³ FT: *bolsar*.

¹⁴ FT: *deest*.

¹⁵ FT: *ögrünč̣-siz*.

¹⁶ FT: *bažyan*.

- 14 *bu bitig-täki söz-tin öngi bolsar biz...*
 15 *uluy suu-qa bir altun yastuq aqa⁸ ini tägid-lär¹⁷*
birär kümü[š]¹⁸ [yastuq]¹⁹ iduq [q]ut-[q]-a²⁰
 16 *bir yastuq¹- šaz-in²¹ ayruči-qa²² bir at²³ qizyud²⁴*
ötünüp... un²⁵

Dans sa traduction: «If we act against the words on this document, we must präsent, [as] the penalty, one gold *yastuq* to the Grand Army, one silver [*yastuq*] to each elder and younger brothers or *tägin*s, one *yastuq* to the *Iduq Qut*, one horse to the law-*ayghuchi* and must. . . .»

Dans un certain nombre de cas je proposerais une nouvelle interprétation. Ainsi:

uluy suu. — Au sens d'«armée», le mot *suu*, en écriture ouigoure, est en effet bien attesté; l'orthographe ouigoure reflète la prononciation *sü*, attestée dans les textes en écriture «runique». On a effectivement *sü aq-* «l'armée se met en route» (Kāšγ.), *sü baši* «chef militaire» (QB), *sü bašla-* «conduire une armée» (Kāšγ.) *sü bük-* «lever, rassembler une armée» (Kāšγ.), *sü čerig* «armée» (Uig. II), *sü yori-* «se mettre en campagne» (Toñ.), *atlīy sü* «cavalerie», *čerig sü* «armée», *ič sü* «armée intérieure»; cf. *DTS*, p. 516; Clauson, *Etym. Dict.*, p. 781 (il insiste sur le fait curieux que l'emploi du mot ne dépasse guère le XV^e siècle, sauf dans l'expression *sü baši* d'où l'osm. *su baši* n'est qu'une formation ultérieure); Räsänen, *Etym. Wb.*, p. 434 (il rappelle, entre autres, s.-ouig. *su čeri* «armée», IM *sü-deš* «ordu arkadaš»).²⁶

Le malheur c'est que *uluy suu* «grande armée», comme terme technique, s'explique mal (l'interprétation «grand général» proposée par Fong Kia-cheng et Tenišev n'est pas plus engageante). Qu'est ce que la «grande armée»? D'où

¹⁷ FT: *tigit-lär.*

¹⁸ FT: *kümüis.*

¹⁹ FT: *yastuy.*

²⁰ FT: *deest.*

²¹ FT: *sän-in.*

²² FT: *arīquči-qa.*

²³ FT: *χon.*

²⁴ FT: *qizyut*

²⁵ FT: *deest.*

²⁶ A. V. Gabain, *Türkische Turfantexte X*, p. 21, a proposé, pour ce mot, la leçon *sö* (*šö*) en le faisant dériver du chin. 狩 *cheou* «chasse»; cette interprétation (cf. encore Doerfer, *TMEN III*, pp. 282 — 285) est écartée, à bon droit, par Clauson, *Etym. Dict.*, *loc. laud.* En effet la prononciation moderne *şou*, remonte au moyen mandarin *şiu* à l'ancien mandarin *šiu* (attesté en écriture 'phags-pa), dérivé de l'ach. *šizu*. Cela revient à dire que la graphie *o* dans *şou* est toute moderne et qu'elle est en même temps une approximation de la voyelle *ê* ou *ə* (dans les transcriptions mandchoues la diphtongue chinoise -*ou* est rendue régulièrement par -*eo*) et ne peut entrer en ligne de compte pour la prétendue prononciation *šö*, à plus forte raison d'un *šö*.

tient-elle le droit de se faire payer une amende à propos d'un acte juridique? Autant de questions sans réponse satisfaisante.

Il doit s'agir là d'un tout autre mot. Et en effet, dans quelques textes ouigours, provenant de l'époque mongole, on relève son homophone, orthographié en écriture ouigoure également *suu*, employé au sens de «bonheur, bonne fortune impériale, majesté, etc.»

Le premier recouplement du mot turc a été signalé par M. Lewicki dans le colophon rédigé en vers allitérés du «Sūtra de la Grande Ourse» (*Yitikan sudur*) où on lit:

adīnčiy iduq qayan qan suu-si .
ayır buyan-liy qong taigiu qutī .
ančulayu oq qongqiu qutī .
 etc., etc.

.....
alqu-nī biltāči burqan qutīn bulmaq-larī
 [bolz-]jun

En traduction: «Sa Majesté impériale du souverain extraordinairement saint, son Altesse l'Impératrice douairière aux vertus profondes, de même que son Altesse l'Impératrice. . . . qu'ils atteignent la dignité du Bouddha omniscient».²⁷

Dans l'inscription ouigoure de Kiu-yong kouan, sur la paroi Ouest, le mot revient à quatre reprises (je renvoie à mon travail encore inédit; les chiffres renvoient aux stances, les lettres a — d aux lignes).

²⁷ Dr. G. R. Rachmati, *Türkische Turfan-Texte VII*, mit sinologischen Anmerkungen von Dr. W. Eberhard. *APAW*, Jahrg. 1936, Phil.-Hist. Klasse Nr. 12 (Berlin 1936), pp. 23—25, 48—52 (nos. 14 et 40); notes: pp. 66—68, 77—78. Marian Lewicki, *Turcica et Mongolica*. 1. *Turc suu, mongol su ~ sü*, dans *Rocznik Orientalistyczny XV*, 1949, pp. 239—245. Louis Ligeti, *Note sur le colophon du «Yitikan sudur»*, dans *Asiatica, Festschrift Friedrich Weller zum 65. Geburtstag* (Leipzig 1954), pp. 397—404. Rachmati ici encore a rendu *adīnčiy iduq qayan suu-si* par «des auserwählten heiligen Herrschers Heer». Son interprétation est manifestement inadmissible car, dans ce passage, le terme *suu* constitue en quelque sorte le synonyme de *qut* figurant dans les deux lignes suivantes; cf. a. turc *qut* «Glück, Segen, Würde, Majestät, Geist» (Gabain, *Alltürk. Gr.*, p. 331). D'après Clauson, *Etym. Dict.*, p. 594: «*kut* is originally in a rather mystical sense 'the favour of heaven', thence, less specifically 'good fortune' and the like, and thence, more generally, 'happiness'». Plus loin: «Bud. *kut* is very common, both in the sense of 'the favour of heaven', and in a sense of which the best equivalent is 'majesty'; the first meaning appears in such passages as (the prince reached the island) *kutī üligi üçün* 'because he enjoyed the favour of heaven and good fortune' PP 33,5, and the second in *kanım kutī* 'His Majesty my father', do. 6,4. Cf. encore *DTS*, p. 471; Räsänen, *Etym. Wb.*, p. 305: a. tü. KB. tü. AH. čag. osm. otü. kkir. *kut* «Glück», «Majestät», tel. *kut* «das geistige Leben, Lebenskraft, Seele, Geistesgegenwart», etc.

- 1 [od]γuraq säkiz on yašayur tip viyakirit-l̥y:
u[...]in-i biliglig uluy suu-lüg Säčän qan-ïmz (2c—d)

En traduction: «ayant la prophétie qu'il vivra sûrement quatre-vingts ans, notre *Säčän qan*,... ayant un savoir et une majesté impériale».

Le passage correspondant dans l'inscription mongole de Kiu-yong kouan est ainsi conçu²⁸:

oro'ad nayan nasulaqu kën wiyagirid ögtegsen :
örgön biligtü :: sutu botisiwid Sečen qān ber ::
(3c—d)

En traduction: «Sečen qān, le majestueux bodhisattva au vaste savoir, à qui on a prophétisé qu'une fois né il vivrait quatre-vingts ans a accompli tels et tels actes».

Noter l'équivalence ouig. *suu-lüg* ~ mong. *suutu*.

- 2 ... *qayan suu-si bodistv idimiz-tä söz-lämiš tüš :*
utli ariγ tükäl täginip üsüksüz-in üstä [z-ün] ::

En traduction: «... que les récompenses annoncées à notre souverain bodhisattva, l'Empereur majestueux, s'accomplissent complètement, qu'elles augmentent éternellement.»

La partie mongole, cette fois, s'exprime comme suit:

ulus-un 'ihe'en : qān sutu bodisivid ešen-dür :
uridu 'ügülegsen hači hüre-yin bölburi tegüsčü :
öljei ħirqalañ e'uri urtuda nemekü böltuqai : (8b—d).

En traduction: «pour le souverain bodhisattva, l'Empereur majestueux, protection du royaume, que s'accomplissent les récompenses des mérites annoncés auparavant, et que le bonheur augmente éternellement».

- 3 *üküş-nüing idiz-i qayan qan suu-si-ning:*
ük[üş] [.....] [ärdäm]-lig töpü tidim-i :
.....
üzüksüz alqu yirtinčü-tä mängig yaradz-un :: (9a—b, d)

En traduction: «Que les, le diadème du sinciput de sa Majesté l'empereur, seigneur de la multitude répande sans relâche le bonheur dans le monde entier».

En mongol:

²⁸ Pour le texte mongol de l'inscription de Kiu-yong kouan je me réfère à mon édition de texte: *Monuments en écriture 'phags-pa. Pièces de chancellerie en transcription chinoise (Monumenta Linguae Mongolicae Collecta III, Budapest 1972), pp. 83—88.*

ṭalai-yin eṣen ulus-un qān : qān sutu-yin :
ṭalai irdemtü horai-yin čimeg qurban "erdinis :

.....
ṭalai amitan-i ṣirgalañ-dur ṣoqıyaqu bōltuqa [i] :

En traduction: «Que les trois joyaux, ornement du sinciput à innombrables mérites de sa Majesté l'Empereur, seigneur océanique, souverain de l'empire rendent heureux les innombrables êtres vivants».

4 *yapa-niṅ küsümiš [.....] tayaq-ı :*
yrumiš Buyan-liṅ : qayan suu-si kalpavarakš sōgüt-nüṅ :
[yapıry]aq čäčäk tüš yimiš-liṅ altun uruṅ-ları : (10a—c)

En traduction: «que le soutien.....des gens nécessaires, sa Majesté impériale, le brillant *Buyan-liṅ* et que les descendants impériaux qui sont les feuilles, les fleurs et les fruits de l'arbre *kalpavarakš* [se propagent]».

En mongol:

kereglegčün küsegčün-ü qačča šidü'en :
geḡen Buyan-tu qān sutu galbavaraš modun-u :
keši'ün nabčün altan uruqud delgereḡse'er :

En traduction: «Que le seul soutien des nécessaires et des désireux, sa Majesté le brillant *Buyantu qān*, pendant que les descendants impériaux, les branches et feuilles de l'arbre *galbavaraš* se propagent...».

Enfin on peut ajouter à ces recoupements ouïgours le tchag. *sü* «brillant; dignité, honneur» (PdC 350).

Il convient de faire remarquer que l'expression *uluṅ suu*, dans les deux cas (lignes 2 et 15) commence plus haut que les premiers mots des autres lignes, ce qui est conforme aux usages de la chancellerie de l'époque mongole qui veut que le nom ou la mention même de l'empereur soit toujours mis en vedette par rapport aux autres lignes; de même au milieu de la ligne, avant la mention de l'empereur, on laisse un vide de respect.

Suu, sü, suu-lüḡ sont inséparables des termes mongols *su, suu, sutu, sutai, sutan* maintes fois discutés.²⁹

Somme toute, *uluṅ suu*, répondant en quelque sorte au mong. *yeke suu ṣali*, sert à désigner l'empereur.

²⁹ Tenant compte du jeu sémantique du turc *qut*, synonyme du turco-mongol *suu*, il convient d'admettre pour ce dernier une gamme sémantique assez large: «âme; génie protecteur; bonne fortune; bonheur; dignité, majesté; éclat». Quant au timbre vocalique, en ouïgour, nous avons affaire à un flottement *u : ü* (*suu-qa*, en même temps *syu-kä* et *syu-lüḡ*); en mongol, dans *suu-tu, suu-tan*, c'est le vocalisme postérieur qui a fini par prévaloir. Pour les formes mongoles je me contente de renvoyer à l'article cité de Lewicki et aux remarques détaillées de M. Poppe dans son travail sur les monuments mongols en écriture 'phags-pa (pp. 72—76). Ici il suffira de rappeler deux détails. Vladimircov, dans

aga ini. — Frère aîné et frère cadet», au sens général de «frères» ne pose pas de problèmes sérieux. La leçon *aya* adoptée par FT, attestée dans une série de langues turques actuelles, souvent avec un sens autre que «frère aîné» (L. A. Pokrovskaja, *Terminy rodstva v tjurkskich jazykach*, dans *Istoričeskoe razvitie leksiki tjurkskich jazykov*, Moskva 1961, pp. 33—36; Räsänen, *Etym. Wb.*, p. 13) est secondaire. Il est intéressant de voir que le terme *aga*, au sens indiqué, n'est pas attesté dans les anciens documents turcs, aussi ne figure-t-il pas dans Clauson, *Etym. Dict.* Le composé *aga ini* n'est toutefois attesté que dans les textes tures de l'époque mongole (*DTS*, p. 48); il s'agit là d'un calque linguistique fait sur le mongol; cf. précl. *aga degü*, cl. *aq-a degüü*; mong. > ma. *axón deo* «Brüder», Hauer, p. 15. En ture, kzk. *ayaini* «Verwandte, Brüder» (Radl. *Wb.* I, 145), bar. *ayin* (< *aya* + *ini*) «Brüder, Geschwister, Verwandte» (Radl., *Wb.* I, 155) sont des formations de date relativement récente.

Aga ini, dans notre document, n'est sûrement pas un terme vague, il veut désigner les «frères» de l'empereur.

oyul-lar. — Au sens de «1. garçon; 2. fils; 3. petit des animaux», *oyul* est attesté dans les textes turcs les plus anciens; cf. *DTS*, p. 364; Clauson, *Etym.*

son *Mongoljskij sbornik rasskazov iz Pañcatantra*, p. 45, note, fait remarquer que *suu ħali* (dans *qayan-u yeke suu ħali kiged qayan-u yeke küčün-iyer*) des anciens manuscrits mongols est remplacé, dans les xylographes de date relativement récente, par *čoy ħali*. En réalité les deux expressions sont d'origine ouigoure; pour ce dernier, voir ouig. *čoy yalı* «éclat, lustre; auréole» (*DTS*, p. 151). L'autre expression qui demande une explication est mong. cl. *süü sülde* «casque», qui figure dans le dictionnaire de Kowalewski (II, p. 1377), opposé au tib. *dbu-rmog*. Il est vrai que tib. *dbu-rmog*, dans les textes préclassiques a bien le sens de «helmet» (F. W. Thomas, *Tibetan Literary Textes and Documents Concerning Chinese Turkestan*, London 1955, p. 162), mais dans le cas présent, il a au figuré le sens: «image de l'autorité, puissance, chef qui ne s'incline pas» (J. Bacot — F. W. Thomas — Ch. Toussaint, *Documents de Touen-houang relatifs à l'histoire du Tibet*, Paris 1940—1946), p. 200. Il est intéressant de voir que dans le vocabulaire tibéto-mongol intitulé *Li-ši 'i gur-ħaň* (xyl. de Pékin, f. 10a) on lit tib. *dbu-rmog ni dbu-'phaň*, traduit en mong. *sülde innu suu ħali*. *Dbu-rmog* et *dbu-'phaň* ne sont enregistrés dans les grands dictionnaires qu'au sens concret «helmet» (Das, p. 911); cf. toutefois *dbu-'phaň* «elevation, high rank, dignity» (Jäschke, p. 383). Le dictionnaire tibéto-mongol de Sumatiratna (II, p. 295) explique le tib. *dbu-rmog* et *dbu-'phaň* par mong. *sür sülde*, *buyan kesig*, *čoy ħali* et *gegen čoy*; c'est le jeu sémantique comp.et en mongol; il est toutefois remarquable de trouver, au lieu du traditionnel *suu sülde*, la variante *sür sülde*. Quant à l'étymologie du mot *suu* (*sü* > *su*), les dérivations chinoises et tongouses ne s'imposent pas et l'origine prétendue ouigoure du mot reste non moins inacceptable. A l'heure actuelle, il me semble que l'ancien rapprochement proposé déjà par D. Banzarov reste toujours valable et que le mong. *suu* (*sü* > *su*) doit être rattaché aux formations *sür*, *sülde*, *süldre*, *sünesün*, malgré la difficulté que pose l'interprétation des suffixes fossiles *-r*, *-lde*, *-lder*, *-nesün*; la paléontologie des suffixes fossiles du mongol reste encore à faire. Les recoupements ouigours aujourd'hui connus ne paraissent pas remonter à une date plus haute que l'époque mongole, je serais donc enclin à considérer, jusqu'à plus ample informaticn, le terme ouigour, isolé, sans dérivés proprement dits, comme un emprunt fait au mongol.

Dict., pp. 83—84 (ici-même *oylan* est considéré comme un pluriel «oublié» d'*oyul*); Räsänen, *Etym. Wb.*, p. 358 (*oyul* «Sohn, Knabe», *oylan* «junger Mensch, Jüngling, *oyla-yu* «zart», *oyu-laq*, *oy-laq* «Zicklein»).

Cependant, à l'époque mongole, *oyul* et *oylan* ont pris un sens spécial, celui d'un prince du sang, «fils de l'Empereur»; cf. tchag. *oylan* «enfant, fils. Chez les Mongols, titre des prince de sang impérial, comme *mirza* chez les Persans et *sultan* chez les Osmanlis» (PdC 68). Une fois de plus nous sommes en présence d'un calque linguistique fait sur le modèle du mongol où *kö'ün*, pl. *kö'üt* (*Histoire secrète* § 270 XII 16b) signifie à la fois «fils, garçon» et «prince du sang». Cf. P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, p. 168; B. Vladimircov, *Le régime social des Mongols* (Paris 1948), pp. 127—128; etc.; Paul Pelliot—Louis Hambis, *Histoire des campagnes de Gengis khan I* (Paris 1951), p. 135; G. Doerfer, *TMEN II*, pp. 78—82.³⁰

bäg[ä]d-lär. — La leçon est adoptée unanimement par tous les éditeurs, mais elle reste sans autorité. C'est un *hapax legomenon*, et fort probablement nous n'avons là qu'une erreur de scribe. Sur le fac-similé le plus lisible (ajouté à la version chinoise du travail de Tenišev—Fong Kia-cheng), le signe *d*, quoique fort distinct, paraît quelque peu effacé: résultat d'une correction peu réussie. Or *bägd* (lire *bägäd*, *bägid* ou *bägüd*), pluriel «mongol» non attesté dans l'ancien turec (comme *tigit*, *iş baras*) à cette époque serait fort aberrant.³¹ A mon avis, le scribe voulait écrire *bäg-lär* (voir *infra*, document n° 1 de M. Yamada), suivi par *tägid-lär-kä* (voir *infra*, ligne 15 de notre document) et il a fini par fondre les deux mots en un seul. L'original authentique ne devait porter que *tägit-lär*, car dans la hiérarchie mongole ce titre précédait celui de *bäg-lär*.

ïduq qut. — Émendation proposée par M. Yamada, elle me paraît à la fois heureuse et authentique. C'est le titre du roi des Ouigours de l'époque mongole (E. Bretschneider, *Mediaeval Researches I*, pp. 247, 259, 260), connu encore sous les formes *ïduqut* (d'où la fausse leçon *idu'ut* dans l'*Histoire secrète*

³⁰ Il convient de faire remarquer que dans le corps de notre document, au point de vue sémantique, les deux formes tûrques sont distinguées l'une de l'autre: *oyul* signifie «prince du sang» (ligne 2), en revanche *oylan* paraît désigner «fils» (ligne 5).

³¹ Fong Kia-cheng—Ê. Tenišev, *op. cit.*, p. 147, se réclament des remarques de Malov (*Pamjatniki drevnetjurkskoj pisjmnosti*, pp. 50—51) qui énumère quelques pluriels en *-t*, dans l'ancien turec (*tigüllär*, *tarqat*, *alpayut*, *şadapüt*, *orut*, *savçat*, *qüyüt*; certains de ces exemples sont toutefois sujets à caution), ils proposent de voir dans *bägäd-lär* «princes, chefs» un pluriel, plus exactement un double pluriel, pareil aux précédents. Malheureusement leur référence, pour *bägäd* «chef», à Bang-Gabain, *Analytischer Index*, p. 14, repose sur une erreur. Au passage invoqué nous trouvons au lieu d'un nom *bägäd*, un verbe *bägäd*-«Fürst werden (?), stark werden», comme premier membre d'un composé *bägäd-ärklän-*, id. L'expression *begädämäk erklänmäk* est aussi recueillie dans *DTS*, p. 91, interprétée comme «усиление, укрепление; renforcement, raffermissement»; Clauson, *Etym. Dict.*, p. 325 interprète correctement ce même verbe *begeđ-* comme «to become a beg».

des Mongols), *idiquit* (l'étymologie qui veut rattacher cette dernière forme à *idi* «maître» ne doit pas être retenue). Comme titre royal, il est ancien: *iligimiz iduq qut* «notre roi l'*iduq qut*» (F. W. K. Müller, *Uigurica* I, pp. 56—57); *Basmil iduqut* «le roi *basmil*» (Clouston, *Etym. Dict.* p. 46).

Dans les documents ouigours de l'époque mongole ce titre figure aussi sous la forme d'*iduq qut tngrikän* (W. Radloff, *Uigurische Sprachdenkmäler*, pp. 58—59).³¹ L'*iduqut* des Ouigours, lui aussi avait le droit d'encaisser une amende en cas d'un litige entre les contractants; cf. *infra*.

ančaši. — C'est le chin. 按察使 *ngan-tch'a-che* «inspecteur». On peut ajouter que l'office 拾刑按察司 [*t'i-hing*] *ngan-tch'a-sseu* fut supprimé en 1291 et remplacé par 肅政廉訪使 *sou-tcheng lien-fang-sseu*. Cf. P. Ratchnevsky, *Un code des Yuan (Bibliothèque de l'Institut des Hautes Études Chinoises, Vol. IV, Paris 1937)*, pp. 169—174.

šaz-in ayyučï. — Émendation incontestable proposée par M. Yamada; les leçons *sän-in arzi* (ligne 3) et *sän-in ariquči* (ligne 16) adoptées par Fong Kia-cheng et M. Tenišev restent indéfendables. La traduction de M. Yamada par «*law-Aighuchi*» est au fond correcte. M. Yamada a bien vu que *šaz-in* (> mong. *šasin*) signifiait «doctrine, loi, religion (bouddhique)» et que *ayyuči* constituait un titre qu'il retrouvait sur le piquet inscrit de Tourfan, publié par F. W. K. Müller (*iš ayyučï Avluč tarkan*) et dans un document ouigour publié par Radloff (*Qočo balıq ayyučï*). Mais il lui a échappé qu'il y a une dizaine d'années j'ai discuté *šaz-in ayyučï* en tant que titre bouddhique.³²

J'ai montré alors, d'après le *Yuan-che*, que *Sävinč Toyril (Siao-yun-che T'o-hou-lien)* a rempli, dans son pays ouigour, la fonction de *uluq ayyučï (wou-lou ngai-wou-tch'e)* ou «grand ministre (*ta-tch'en*)». J'ai aussi rappelé le titre *iš ayyučï* qui figure sur le piquet de Tourfan. J'ajouterais aujourd'hui que l'un des deux ambassadeurs envoyés, en 1209, chez Gengis khan par l'*idiquit* ouigour portait également le titre de *iš ayyučï*.³⁴

³² A ce sujet voir H. Franke, *Zwei mongolische Textfragmente aus Zentralasien*, dans *Mongolian Studies*, éd. L. Ligeti (*Bibliotheca Orientalis Hungarica* XIV, Budapest 1970), pp. 142—145. Cf. encore L. Ligeti, *Monuments préclassiques* 1, XIII^e et XIV^e siècles (*Monumenta Linguae Mongolicae Collecta* II, Budapest 1972), p. 237.

³³ Louis Ligeti, *Sur quelques transcriptions sino-ouigouires des Yuan*, dans *Ural-Altaische Jahrbücher*, XXXIII (1961), p. 235—244.

³⁴ Les noms des envoyés ouigours nous sont conservés par Rašidu-'d-Din. Malheureusement ils nous sont parvenus sous des formes assez altérées. Berezin (III, pp. 15—16), avait adopté *Bwkwš 'yš 'yγwš'* (var.: *Brkwš 'š 'yγwšy*, *Skwš 'yš 'yγwšy*, *'yš 'yγwšy*) et *'lyyn tutwq* (var.: *'lyyn tmdđ qutwq*, *'lyyn tymur quyw q*). Erdmann (*Temudschin der Unerschütterliche*, p. 313), a lu *Bugusch-Ais-Aighudschi* et *Alain Timur Chutuck*. Dans la traduction russe O. I. Smirnova et B. I. Pankratov (p. 152) ont opté pour *Barguš-iš (?) Ajguči* et *Algin-Timur-Tutuk*. Le nom du second ambassadeur ouigour envoyé chez Gengis khan par *Barčuq art idiquit* peut être rétabli sans difficulté. Il s'agit d'*Alin-temür tutuq*, mentionné dans le *Yuan-che* (121, 4b), dans la biographie de 哈刺亦哈赤北魯

Par ailleurs, le titre *ayyučī* seul est très ancien, il est déjà attesté dans les inscriptions en écriture «runique» (cf. encore *DTS*, p. 28; Clauson, *Etym. Dict.*, p. 271).

J'ai montré, entre autres que dans le *Yuan-che*, le fameux personnage *Pi-la-t'ö-na-che-li cha-tsin ngai-tch'e* ou *Biratnaširi šazin ayyučī* (ailleurs orthographié *Pi-lan-na-che-li cha-tsin ngai-hou-tch'e* qui peut être restitué sous la même forme, car le 2^e caractère peut rendre, à cette époque, aussi bien une syllabe étrangère *ran* que *rat*), n'est autre que le traducteur bien connu *Pra-jñāsri*. Le même traducteur figure dans le colophon du «Sūtra de la grande Ourse», traduit en mongol comme suit: *Pr-a-dir-a-širi*, qui, dans le même colophon, porte le titre de *Uiyur-un šajin-u ežen*. Or le mong. *šajin-u ežen* est la traduction de l'ouïg. *šaz-ın ayyučī* «maître de la religion (bouddhique)», ou, si l'on veut, «l'intendant des affaires bouddhiques».

s[a]ngia-luy-larīnga. — Ni la leçon, ni la traduction («to the people of Sangia») proposée par M. Yamada ne sont convaincantes; le rapprochement du prétendu *sangia* au skr. *saṃgha*, même par un intermédiaire hypothétique, reste indéfendable. La leçon *sän-in-luq* au sens de «благодетель; bienfaiteur» adoptée par FT n'est pas satisfaisante non plus.

A mon avis, le début du mot énigmatique est très simple, il doit être lu *šaz-ın*; pour s'en convaincre on n'a qu'à se reporter aux graphies du même mot dans les lignes 3 (après *ančaši-lar-qa*) et 16 (après *yastuq*). Après *šaz-ın* nous avons un autre mot commençant par un *waw* imparfaitement tracé, précédé d'un aleph à peine visible; il faut donc lire *uluy-larīnga*.

L'expression *šaz-ın uluy-larīnga* «aux chefs de la religion (bouddhique)» est à tout point de vue impeccable. Dans l'ancien turc (et en ouïgour) *uluy* a le sens, à côté de «grand, âge», de «chef, préposé» (Gabain, *Alltürk. Gr.*, p. 347; *uluy* «gross, Grosser, Vorgesetzter»). On lit, par exemple, dans le *Qutadyu Bilig: bu mäšrik äлиндä uluylar* «die Grossen des westlichen Volkes» (Radl., *Wb.* I, 1693).

oquš. — Il me paraît préférable d'adopter, pour ce mot, la leçon traditionnelle *oquš*, au lieu de celles proposées par M. Yamada (*oquš*) et par Fong Kia-cheng et E. Tenišev (*uquš*). Par ailleurs c'est *oquš* qu'ont *DTS* (p. 365) et Räsänen (*Etym. Wb.* p. 358). La leçon *uquš* (Clauson, *Etym. Dict.* p. 96) repose sur *uquz*, *ühüš*, formes reproduites en écriture brāhmī (Gabain, *TTT* VIII, p.

Ha-la yi-ha-tch'e pei-lou c'est-à-dire *Qara-ıyač buyruq*, il est mentionné sous la forme de 阿憐帖木兒都督 *A-lin t'ie-mou-eul tou-tou*, donc *Alin-temür tutuq*. La même personne est mentionnée dans le *Cheng-wou Ts'in-tcheng lou* (éd. Wang Kouo-wei, *Mong-kou che-leao kiao-tchou* I, f. 73a). L'autre nom apparaît, dans ce dernier ouvrage, cette fois sans titre, sous la forme de *Pie-ki-sseu* 別吉思 ce qui donnerait *Bägis*. Il n'est pas douteux que *Begis* et *Bögüš* (qui était un *iš ayyučī*) représente un seul et même nom, aujourd'hui assez difficile à restituer sous sa vraie forme.

101). Cependant cette leçon paraît sans autorité pour établir la leçon authentique du mot, surtout dans un texte ouigour du XIII^e siècle. Il semble que Mlle Gabain n'ait pas non plus attaché une importance extraordinaire à cette variante, caractéristique des textes en écriture brāhmī, car, à son avis, c'est «ein typisches Beispiel für das Schwanken zwischen o/ö und u, ü in der Umgebung von a/k, γ/g et n» (*op. cit.* p. 36).

Pour l'expression de notre document, voir ouig. (Suv. 61:20) *tinly oγuši* «род живых существ; la classe des êtres vivants» (*DTS*, p. 365).

kw. — Il s'agit sans doute d'un nom de famille d'origine chinoise. Tenant compte des noms de famille usuels et de leur prononciation à l'époque mongole, on peut songer à 高 *Kao* ou à 告β *Kao*, éventuellement à 喬 *Kiao*; ce dernier supposerait une transcription ouigoure *Käu*; cf. L. Ligeti, *Le Po kia sing en écriture 'phags-pa*, dans *AOH VI*, 1956, p. 44.

qizγud. — Au sens de «punition; châtiment, sanction; pénalité; peine; amende», souvent combiné avec *qiyin*, *qün* «souffrance, peine, tourment», est bien attesté dans les textes turcs jusqu'à *Käsγari*; cf. *DTS*, p. 450; Clauson, *Etym. Dict.*, pp. 681—682. Dans les documents ouigours, sous les Mongols, c'est un terme juridique courant.

Normalement, ainsi que dans notre document, l'amende consistait en une condamnation pécuniaire ou, exceptionnellement, en une prestation en nature.

L'unité pécuniaire payable en amende était le *yastuq* qui, en turc, signifiait primitivement un «coussin» (cf. *DTS*, p. 245; Clauson, *Etym. Dict.*, 974; Räsänen, *Etym. Wb.*, p. 191). Sous les Mongols, son emploi, dans l'acception de «lingot», est un calque linguistique fait sur le persan *bāliš*; cf. P. Pelliot, *Le prétendu mot «iascot» chez Guillaume de Rubrouck: T'oung Pao XXVII*, pp. 190—192.

L'équivalence est en effet parfaite. Nous avons: ouig. *yastuq* = pers. *bāliš* «coussin; monnaie mongole»; ouig. *altun yastuq* = pers. *bāliš-i zar* «bālisch d'or, monnaie mongole, valant huit *misqāl* et deux *dāneh* d'or (le *misqāl* équivaut à une drachme et demie, le *dāneh* est la quatrième partie du *misqāl*; le *bālisch* d'or vaut donc à peu près 12 3/4 drachmes d'or); ouig. *kümüş yastuq* = pers. *bāliš-i nuqrah* «bālisch d'argent, monnaie mongole valant à peu près 12 3/4 drachmes d'argent»; ouig. *yastuq čau* = pers. *bāliš-i čāw* ou simplement *čāw* «nom d'un papier-monnaie mongol, de forme carrée». Pour les mots persans, voir Desmaisons I, p. 242; Vullers I, p. 181; Steingass, p. 150.

L'amende était toujours conforme au rang du personnage qui avait le droit à la prestation. Ainsi on devait payer des *yastuq* d'or à l'empereur, des *yastuq* d'argent aux princes, des *yastuq* (sans autre précision), voire des chevaux, à d'autres personnages de moindre importance. L'achat des esclaves, etc. se faisait normalement moyennant des *yastuq čau*.

Pintung. Le nom de l'ancien esclave chinois, fils adoptif de *Sivsai* est d'origine chinoise et est restitué par Fong Kia-cheng en 斌通 *Pin-t'ong*; dans la partie chinoise du document, ce nom figure sous la forme de 善斌 *Chan-pin*.

Adai tutung. — Le second élément du nom est le titre 都通 *tou-t'ong*. *Adai* est l'orthographe aberrante du nom turc bien connu *Atai* qui est la forme hypocoristique du terme *ata* «père». Dans le *Yuan-che* nous trouvons plusieurs personnages ouigours dont le nom comportait l'élément *Atai*: *Atai daruyaci* (*A-t'ai ta-lou-houa-tch'e*, 124, 17a), *Atai tonga* (*A-t'ai tong-a*, 14, 2a), *Atai-sali* (*A-t'ai sa-li*, 130, 17a). Enfin, le grand-père de *Hindu* s'appelait *Atai-buqa*.³⁵

Sivsai taiši. — Le second élément du nom est ici encore un titre; celui-ci peut être identifié, d'accord avec Fong Kia-cheng, en effet avec 大師 *ta-che*. En revanche 薛賽 *Sie-sai*, comme restitution de *Sivsai*, demeure inacceptable. Le chin. *sie*, ach. *sjät*, am. (en écriture 'phags-pa) *sä* n'a certainement rien à voir avec *Sivsai* de la transcription ouigoure. Le rapprochement proposé dans *DTS*, p. 501, est remarquable: la transcription ouigoure de notre document, *Sivsai* (qui doit être lu tout simplement *Sivsai*) y est opposé au chin. 秀才 *sieou-ts'ai*, ach. *sižu-dz'ai*, am. *siv-cay*. Formellement le rapprochement est impeccable, cependant l'identification même se heurte à une difficulté: *sieou-ts'ai*, titre bien connu des lettrés confucianistes, combiné avec un titre s'explique mal au lieu d'un nom véritable (combiné avec un titre). Ce serait donc une espèce de sobriquet qui demanderait une information supplémentaire pour prouver l'authenticité de cette interprétation.

Je propose de lire les passages discutés comme suit.

- 1 *uluy suu-qa buyan-i tägz-ün anta basa aqa ini oyl-lar-qa buyan-i tägz-ün basa*
- 2 *bäg<d>-läringä ančaši-lar-qa šaz-ün ay[γu]čiči-qa šaz-ün uluy-larïnga il-kä...*
- 3 *quvraq-qa alqu tïnty oyuš-ïnga anta basa baqšim uluy-um Kau baqšï[-qa]*
- 5 *mänïng öz bodum-qa kišim-kä oylan-larïm-qa basa Āsän Toyrïl Turmïš t....[-q]*
- 6 *Adai tutung Ögrünč-siz Basqan bašlap uruy-qa qadaš-qa buyan-i tägz-ün*

³⁵ L. Ligeti, *Sur quelques transcriptions sino-ouigoures des Yuan*, p. 238. Dans mon travail intitulé *Fragments mongols de Berlin*: AOH XXIV, 1971, pp. 141—142, j'ai relevé plusieurs fragments mongols qui portaient le nom d'*Adai*, entre autres un *Adai qayan* du XV^e siècle. P. Pelliot, *Notes critiques d'histoire kalmouke* (Paris 1960), y trouve aussi le même nom. Il est fort probable que les noms mongols que j'ai invoqués alors peuvent en effet être interprétés comme *Adai* donc *Atai*.

- 14 *bu bitig-täki söz-tin öngi bolsar biz...*
 15 *uluy suu-qa bir altun yastuq aqa ini tägid-lär birär kümü [š] [yastuq]*
idiq-[q]ut-[q]a
 16 *bir yastuq šaz-in ayyuči-qa bir at qızıyud ötünüp un*

En traduction: «Que sa Majesté soit favorisée³⁶ par la fortune et ensuite (3) [que ses] frères et les princes soient favorisés par la fortune, puis les seigneurs, les inspecteurs, les maîtres de la religion, les préposés de la religion, le peuple [soumis],³⁷ (4) l'assemblée [ecclésiastique], toute la classe des êtres vivants, puis encore mon précepteur, mon chef, *Kao-baqši*... (5) ma propre personne, ma femme, mes enfants, ensuite *Āsän Toyrił Turmış*...³⁸ (6) *Ađai tutung Ögrünč-siz Basqan*³⁹ et que les autres descendants et parents soient favorisés

³⁶ En voici un mot-à-mot maladroit: «que sa fortune parvienne à sa Majesté». Pour la même construction ouigoure, cf. *oyul-in-qa ögkä qanqqa buyan-i tägz-ün* «the benefit shall reach (him) and mother and father» (Yamada, *op. cit.*, p. 88, No. 16: 6—7).

³⁷ FT ont rendu le terme *il* par «народ; peuple», Yamada l'a traduit par «natives». Il n'y a pas de doute que dans ce passage il faut compter avec un sens spécial du terme en question, et c'est *il* «peuple soumis, peuple pacifique ou pacifié» opposé à *yayı* «peuple ennemi», en mongol, dans la même fonction, nous avons *il (el)* opposé à *bulya (irgen)*. Cette acception sémantique est caractéristique surtout des textes de l'époque mongole. Cf. tchag. *il (el)* «obéissant, soumis»; dans un exemple tiré d'Abu-'l-Fāzi, on lit *Otrarñi šahzadelarya beräli taqi il bolalı* «il faut donner Otrar aux Chähzâdehs et se soumettre»; ou encore: *Giryān didi ai közüm ėirayı | Waxšılara il bänimlä yayı* «Elle dit en pleurant: O lumière de mes yeux, ami des bêtes sauvages, ennemi de moi seule» (PdC 126). Les mots turcs et mongols ont été discutés à propos de la lettre persane, adressée en 1246 par le grand khan Güyük à Innocent IV; cf. P. Pelliot, *Les Mongols et la Papauté*, pp. 21, note 3. Le mot a aussi passé dans le persan. En effet, nous lisons dans la lettre de Güyük: *il šavim küč dahim*, traduit par Pelliot: «[A présent, vous devez dire d'un coeur sincère:] «Nous serons [vos] sujets [il], nous vous donnerons notre force». Sur pers. *il*, voir la petite monographie polémique de Doerfer, *TMEN* II, pp. 194—201. Il est fort probable que dans notre document *il* désigne les Ouigours, comptés parmi les «peuples soumis» de leur propre chef. Sur *el*, voir encore *DTS*, pp. 168—169; Clauson, *Etym. Dict.*, pp. 121—122; Räsänen, *Etym. Wb.*, p. 39.

³⁸ Il reste à savoir combien de personnes se cachent sous les trois noms. En vérité trois? On connaît dans les documents ouigours de l'époque mongole *Esän buqa*, *Esän qaya*, *Esän temür* (*DTS*, p. 183), *Alp toyrił*, *Ozmış toyrił*, *Turuq edgü toyrił* (*DTS*, p. 571), *Turmış*, *Turmış temür*, *Turmış tutung*, *Barča turmış*, *Beg turmış*, *Tesäk turmış* (*DTS*, p. 588). Le dernier mot illisible constitue un élément important pour la compréhension du passage.

³⁹ FT ont interprété *ögrünč-siz bazyan* comme «не радостен, печален; sans joie, chagriné». On peut objecter à cette interprétation que le suffixe *-siz* est insolite dans cette position, on attendrait *ögrünč-süz*. Bien plus, dans les sources qui me sont accessibles, je ne vois pas de mot *bazyan* au sens indiqué plus haut. (Sur *bazyan* «blacksmith's hammer», mal interprété par les éditeurs de Kāšyarī, voir Clauson, *Etym. Dict.*, p. 390. Du reste, *DTS*, p. 652: *-yan*, nous offre le nom ailleurs non attesté *basyan* «marteau», dérivé du verbe *bas-* «presser, peser sur»; dans ce sens nous avons tourki, tchag., sarte *basqam* «der Schmiedehammer» (Radl. IV, 1533), chor, léb., sag., koib. *pasqa* «ein grosser Hammer»

par la fortune» . . . (14) mais si nous manquions à [notre] parole [exposée] dans cet écrit (16) nous devrions apporter en amende (15) un lingot d'or à sa Majesté, un [lingot] d'argent à chacun des frères [de l'empereur] et des princes, à *ïduq qut*, (16) un lingot, au maître de la religion, un cheval.

Les sanctions à appliquer contre le violateur du contrat sont établies par une formule qui paraît stéréotypée dans les documents de l'époque mongole.

A titre de curiosité voici quelques exemples choisis un peu au hasard dans les documents publiés par N. Yamada et W. Radloff:⁴⁰

Yamada, n° 1:

- 20 *kim kim*
 21 *m-ä bolup čam čarim qilsar*
 22 *uluy suu-kä aq yasduq bäg-*
 23 *-lär-kä ädär-kä yarayu ad*
 24 *birip söz-läri yorïmazun*⁴¹

En traduction: «si quelqu'un qui que ce soit, en entamait une dispute il devrait offrir [en amende] à sa Majesté un *yastuq* blanc,⁴² et aux seigneurs un cheval de selle et sa parole [sa petition] devrait rester sans effet».

Yamada, n° 13:

- 12 *sav-larï yorïmaz-un-lar*
 13 *Ögödäi suu-singä iki yurüng atan ötünüp Yangï [?]*
 14 *balïq taruy-a-larïnga ädär-kä yarašu at birip Čintsu*

(Radl. IV, 1188). M. Yamada impressionné sans doute par ces difficultés a préféré y voir simplement des noms propres: «Ögrünč Siz Bashqan». Malheureusement, *Siz Bashqan*, en tant que nom de personne, n'est rien moins que rassurant. Pour le moment je ne vois pas de solution évidente, et cela nous mènerait trop loin de discuter quelques possibilités plus ou moins hardies; j'ai adopté, sous toute réserve, *Ögrünč-siz Basqan*. Il est intéressant de mentionner qu'après le mot que je lis pour le moment *Basqan*, on voit un signe spécial qui sert à le séparer sémantiquement du mot suivant.

⁴⁰ N. Yamada, *Uighur Documents of Slaves and Adopted Sons*, pp. 28—34, 80—83, 88—90; W. Radloff, *Uigurische Sprachdenkmäler*, pp. 133—135; 210—211, 252; 211—212, 253.

⁴¹ Dans la traduction de M. Yamada: «Whoever it may be, if they cause troubles, they shall offer white *yastuq* to the grand army, horses suitable for saddle to *bägs*, and their words shall not pass.» Sur *uluy suu*, voir *supra*.

⁴² L'expression *aq yastuq* est insolite, tout au moins m'est-elle inconnue ne l'ayant pas rencontrée dans d'autres textes. On pourrait songer à la rigueur à *sariy altun ürüng kümüş*, dans l'inscription de Toñuquq (cf. Clauson, *Etym. Dict.* p. 131) «yellow gold and white silver». Cependant *aq blanc*, aujourd'hui généralement répandu dans ce sens, primitivement ne désignait que la robe des animaux (surtout celle des chevaux), et, anciennement, au sens de «blanc» *aq* était caractéristique de l'oghouz. Un *yastuq* d'argent pour le trésor impérial?

15 *ayay-qa tägimlig-kä bir-kä iki birip ayır qın-qa*

16 *tägir biz*⁴³

En traduction: «leur paroles doivent rester sans effet. Ils doivent offrir [en amende] à sa Majesté Ögödei⁴⁴ deux chameaux blancs châtrés, aux daroughas de la ville Yangi⁴⁵ ils doivent donner un cheval de selle et au Révérend Čintso ils doivent donner deux pour un⁴⁶ et nous devons subir un châtement grave.

⁴³ D'après la traduction de M. Yamada: «they presenting two bright gelding camels to the army of Ögötäi, horses suitable to saddle to the darughas of the town, two times to Saint Chintso, must suffer to heavy penalty». Sur «army of Ögötäi, voir *supra*.

⁴⁴ Le nom de cet empereur mongol est encore mentionné dans un autre document ouigour sous la forme Ögädäi qan (Radloff, *Uig. Sprachd.*, p. 28, n° 22:15).

⁴⁵ Sur le fac-similé le mot n'est pas bien lisible. Au lieu de *amti* proposé par M. Yamada, je lis, sous réserve, *Yangi baliq*. Sur cette dernière ville, voir *DTS*, p. 234 (d'après Kāšyari, c'est une ville au pays des Ouigours). Sur la même ville, sous les Yuan, voir E. Bretschneider, *Mediaeval Researches* I, p. 169; II, p. 33. *DTS*, p. 159, s. v. *daruqa*, lit notre passage comme suit: *ordu baliq taruqalarınga... at berip* «aux commandants de la ville... donnant des chevaux». Un composé *ordu baliq* n'est pas attesté dans les textes ouigours de l'époque. *Ordu baliq*, autrement *Mau baliq*, ancienne capitale des Ouigours, en ruine à l'époque mongole, est évidemment hors de cause dans ce document. Sur *Ordu baliq*, voir E. Bretschneider, *Mediaeval Researches* I, pp. 254, 256.

⁴⁶ Il me paraît que «two times», traduction proposée par M. Yamada pour *birkä iki* (je ne crois pas que *birkä* appartienne au mot précédent) n'est pas assez précise. Je serais enclin d'interpréter l'expression par «deux pour (au lieu d')un». Quant à cette fonction du datif, voir Gabain, *op. cit.* p. 167, § 392. Par ailleurs, les documents ouigours de cette époque nous en fournissent d'autres exemples: *birmädin käärsär mn bir-kä bir gošup birür mn* «verzögere ich mit der Bezahlung, so werde ich für jedes [Stück] ein Stück hinzufügend abgeben» (Radloff, *Uig. Sprachd.*, n° 8:6—8). Le dédommagement privé par une restitution double a été signalé par M. Yamada même, dans un autre travail très intéressant; cf. N. Yamada, *Uighur Documents of Sale and Loan Contracts Brought by Otani Expeditions. Appendix: The Forms of the Uighur Document of Sales Contract (Memoirs of the Research Department of the Toyo Bunko, No. 23, Tokyo 1964)*, p. 106: «Penalty to be Effected between the Parties Concerned: Compensation for Loss... The loss was in no case inflicted upon the vendee». La première formule est établie par M. Yamada comme suit: *bu <Object> tänginčä iki <Object> <Vendee> -qa yaratu birip yulup alzunlar* «Prepare and give to < > two of the same <value> with this and they shall not deprive and take». En voici quelques exemples: *bu borluq tänginčä iki borluq birip* (Radloff, *Uig. Sprachd.* n° 13: 14—15); *bu borluq tänginčä iki borluq basa Toyriq-qa yaratu birip* (Radl., n° 109: 15—16); *bu Quothuy täg iki kiši yarađu birip* (Radl., n° 116: 20—21); *bu qarabaš[in]n tänginčä iki qarabaš birip* (Radl., n° 61: 14—15); *bu qarabaš tänginčä iki qarabaš Initük-kä yarađu birip* (Radl., n° 114: 13—14); *bu kiši täg iki kiši birip* (Radl., n° 110: 17—18; Malov, n° 2: 7—8); *bu kiši tänginčä iki kišini birip* (Radl., n° 57: 16—17). Il semble que *birkä iki* [*birip*] soit est une expression abrégée à côté des variantes usuelles *tänginčä iki* [*birip*] et *täg iki* [*birip*]. Il convient de signaler qu'un des rares documents mongols de prêt nous prouve qu'à cette époque on rendait le double de la denrée etc. prêtée: *myn qoyar-i tglede bügdejü ögkü bolba* (pour le texte, voir mon édition: *Monuments préclassiques* I. XIII^e et XIV^e siècles: *Monumenta Linguae Mongolicae Collecta* II, Budapest 1972, p. 108), ce qui est traduit par F. W. Cleaves (*HJAS* XVIII, 1955, p. 25): «will integrally give (back) exactly the double». (à ce propos

Yamada, n° 15:

- 13 *kim ymä çamlamaz-un-lar . çamlasar-lar —*
 14 *iğärü ayiliq-qa bir altun yastuq —*
 15 *Qoço bägingä bir at balıq bägingä bir*
 16 *ud birip ayır qün-qa tägz-ün . . .*⁴⁷

En traduction «et personne ne doit entamer une dispute. S'ils entamaient une dispute, ils devraient donner [en amende] un *yastuq* d'or au trésor intérieur,⁴⁸ un cheval au commandant de Qoço, un boeuf au commandant de la ville et subir un châtement grave».

Fong Kia-cheng, n° 1:

- 9 *kim kim mä çam çarım qılmaz-un-lar . apam birök ärklig bæg*
 10 *işi kücin tutup çam çarım qılsar-lar*
 11 *uluy suu-kä bir altun yaetuq basıp . il bəglär-ingä ädär-kä*
 12 *yarayu at birip söz-lär-i yorımaz-un*⁴⁹

voir ses remarques, pp. 40—41). En voici quelques exemples ouïgours: *Il-tämır-tın bir küri küncüd altım küz iki küri kün-çid birür mn* «... habe ich von El-tämır einen Eimer Öl empfangen. Im Herbst werde ich zwei Eimer Öl zurückgeben» (Radl., *Uig. Sprachd.*, n° 7: 3—5; Radl. lit. *köni* «Eimer», cette fausse leçon est encore maintenue dans *DTS*, p. 315. Il s'agit de *küri* «boisseau»; cf. N. Yamada, *Four Notes on Several Names for Weights and Measures in Uighur Documents*, pp. 491—493, dans *Studia Turcica*, éd. Ligeti, Budapest 1971); *öz badır bilä on iki badır küncüd aldım; küz yangıda yägirmi iki badır küncüd köni birür mn*... habe ich ... mit dem eigenen Padyr zwöf Padyr Öl empfangen. Zu Anfang des Herbstes werde ich zweiundzwanzig Padyr Öl richtig zurückgeben» (Radl., n° 27Ö5—8); *iki bay böz aldım küz yangıta iki qata böz bärürmän* «... habe ... ich zwei Bündel Baumwollenzug erhalten. Zu Anfang des Herbstes werde ich doppelt so viel Baumwollenzug zurückgeben» (Radl., n° 29: 3—5); *üçär böz aldımız küz yangı-qa aldırar böz-ni köni bärirbiz*... haben wir ... zu drei (Stück) Baumwollenzug empfangen. Zu Anfang des Herbstes werden wir zu sechs (Stück) Baumwollenzug richtig zurückgeben» (Radl., n° 34: 5—7). Le document mongol avec sa dispense de charge d'intérêt (*asiy ügei*) tout en étant assez exceptionnel, n'est pas sans analogie ouïgoure (cf. le document n° 8 cité plus haut). Autrement les documents ouïgours mentionnent régulièrement l'obligation de payer les charges d'intérêt: *birmädin kächürsär biz il yangın-a asiyi birlä köni birürbiz* «Zögern wir mit der Rückgabe, so werden wir die Zinsen, die beim Volk üblich sind, zahlen» (Radl., n° 34: 9—10). Dans ces documents les charges d'intérêt ne sont recouvrables qu'en cas de non paiement à la date convenue.

⁴⁷ M. Yamada traduit comme suit: «whoever it may be, they shall not cause troubles. If they cause trouble, they shall give a gold *yastuq* to the inner treasure, a horse to the *bæg* of Qocho, an ox to the *bæg* of the town, and shall suffer severe punishment».

⁴⁸ J'ai opté avec M. Yamada pour la leçon *iğärü* (cf. Gabain, *Altürk. Gram.*, §§ 186, 193) au lieu de la leçon *ičkärü* adoptée par *DTS*, p. 202. Clauson, *Etym. Dict.*, p. 25 a souligné que ce terme, primitivement un adverbe de direction («inwards»), a aussi pris plus tard le sens de «intérieur» (adjectif, substantif). L'expression *iğärü ayiliq* «trésor intérieur» doit avoir le sens, selon Clauson, de «the court (or government?) treasury».

⁴⁹ Fong Kia-cheng, 元伐畏兀儿文契約二種 *Yuan-tai wei-wou-eul wen k'i-yo eul-tchong*, dans *Li-che yen-kieou* No. 1, Pei-p'ing 1954, pp. 119—131, surtout pp. 119—127.

En traduction: «que personne n'entame de dispute.⁵⁰ S'ils entamaient une dispute se servant de la force d'un seigneur puissant, ils devraient payer à sa Majesté⁵¹ un *yastuq* d'or et donner aux seigneurs du peuple soumis un cheval de selle et leur parole devrait rester sans effet».

Radloff, n° 78:

- 10 *apam birök alir-büz*
 11 *tıp çamlasar-lar uluy suu-kä*
 12 *bir altun yastuq oylan tigid-*
 13 *-lärkä bir kümüş yastuq*
 14 *içgärü ayiliq-qa bir yastuq*
 15 *içgärü ayiliq-qa bir at birip*
 16 *ayır qün-qa tägip söz-läri*
 17 *yorımaz-un*⁵²

En traduction: «si, en se disant 'nous les reprendrons' ils entamaient une dispute, ils devraient donner [en amende] à sa Majesté un *yastuq* d'or, aux princes du sang et aux princes un *yastuq* d'argent, au trésor intérieur un *yastuq*, au trésor intérieur un cheval et devraient subir un châtiment grave et leur parole devrait rester sans effet».

Radloff, n° 115:

- 15 *apam çam çarım qılsar-[lar]*
 16 *uluy suu-kä biş altun yastuq oylan [?]*
 17 *tigit-lär-kä birär altun yastuq qısar*
 18 *ötünüp iduq-gut-qa bir altun yast[ıq]*
 19 *kigürüp Qoço balıq ayıuçı bir kümüş*
 20 *yastuq birip ayır qün-qa tägz-ün-lär*⁵⁴

⁵⁰ Fong Kia-cheng lit *tılsär-lär*, ce qui est une erreur manifeste pour *qılsar-lar*.

⁵¹ Ici encore le mot *uluy* est placé plus haut que les premiers mots des autres lignes. Dans la même ligne, Fong lit *altun yastuy başıp*. (avec un point après *başıp*), par contre Yamada donne *altun yastuq, başıp* (avec une virgule après *yastuq*). Or ni le facsimilé publié par Fong, ni celui de Houang Wen-pi (p. 110) ne comportent à ces endroits d'interponction visible. Par ailleurs, la leçon *başıp* me paraît indéfendable; je ne connais pas de verbe *baş-*. A l'appui de la leçon *başıp* que j'ai adoptée, je me réfère à *basıy* «taille; espèce d'impôt»: *basıq salıq* (Radl., n° 14: 14), *basıq täsik* (Radl., n° 88: 44); cf. *DTS*, p. 85; Clauson, *Etym. Dict.*, p. 373.

⁵² D'après la traduction de Radloff: «Wenn aber irgendeiner: 'wir nehmen sie' sagend Streit erhebt, so möge er an das grosse Heer einen Jastuk Gold, an die Reiterei (?) einen Jastuk Silber, an die innere Kasse einen Jastuk, an die innere Kasse ein Pferd übergeben, in harte Strafe verfallen und seine Worte mögen keine Geltung haben.»

⁵³ La double mention d'*içgärü ayiliq*, dans les lignes 13 et 14 est surprenante.

⁵⁴ Traduction de Radloff: «wenn sie aber Streit erregen, so sollen sie an das grosse Heer fünf Jastuk Gold, an die Akai . . . ükät zu je einen Jastuk Gold, demütig bittend and den Yduk-kut einen Jastuk Gold überlassend und dem Befehlshaber (*aiuçı*, sie) der Stadt Kotschu einen . . . mögen sie in strenge Strafe verfallen».

En traduction: «s'ils entamaient une dispute, ils devraient offrir humblement [en amende] à sa Majesté cinq *yastuq* d'or, aux princes du sang et aux princes, à chacun d'eux [un] *yastuq* d'or, ils devraient apporter à l'*üduq-qui*⁵⁵ un *yastuq* d'or, et ils devraient donner au commandant de la ville de *Qoço* un *yastuq* d'argent et subir un châtement grave».

Radloff, n° 116:

13 *apam čam čarim qılsar mn*

14 *uluy suu-kä iki yastuq ötünüp ming*

15 *bägi-kä bir yastuq Lükčüng taruvas [?]-inga*

16 *yarim yastuq birip ayır qın-qa tägir mn*⁵⁶

En traduction: «si j'entamais une dispute, je devrais offrir à sa Majesté deux *yastuq*, je devrais donner aux daroughas [?]⁵⁷ de *Lükčüng*⁵⁸ un demi *yastuq* et je devrais subir un châtement grave».

⁵⁵ On attendrait *ayruči-qa*.

⁵⁶ Traduction de Radloff: «Wenn ich aber Streit und Zank erheben sollte, so habe ich an das grosse Heer zwei Jastuk vorzustellen und dem Ming Begi (Tausendherren) einen Jastuk, dem Tarnuq von Lüktschüng (aber) einen halben Jastuk zu geben und werde in schwere Strafe verfallen».

⁵⁷ La leçon *tarnuq* adoptée par Radloff paraît fort douteuse.

⁵⁸ Sur *Lükčüng*, voir mes remarques dans *AOH XXI*, 1968, p. 70 et *AOH XXII*, 1969, pp. 38—39. Cf. encore *DTS*, p. 334.